



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC de La Haute-Gaspésie**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des maires de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des territoires non organisés de la MRC, tenue le treizième jour de février deux mille douze, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

---

Sont présents :

M. Allen Cormier, préfet  
M. Judes Landry, maire de Cap-Chat  
M<sup>me</sup> Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts  
M<sup>me</sup> Claudette Robinson, maire de La Martre  
M<sup>me</sup> Jovette Gasse, maire de Marsoui  
M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude  
M. Francis Ross, maire suppléant de Mont-Saint-Pierre  
M<sup>me</sup> Jocelyne Poitras, maire suppléante de Saint-Maxime du Mont-Louis  
M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présentes :

M<sup>me</sup> Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière  
M<sup>me</sup> Charlotte Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

**VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 7384-02-2012 TNO**

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION NUMÉRO 7385-02-2012 TNO**

Adoption du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2012

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2012 a été courriellé à chacun des maires le 26 janvier dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2012 du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des territoires non organisés de la MRC tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune discussion.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 7386-02-2012 TNO

Approbation listes des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les listes suivantes en retirant le compte à payer *La Fabrique de Saint-Bernard-des-Lacs*, de 1 000 \$, représentant le 2<sup>e</sup> versement de l'aide financière (réf. : résolution n° 7239-10-2011 TNO):

Comptes à payer, pour un total général de 9 084,64 \$

Comptes payés, pour un total général de 4 817,00 \$

Listes présentées aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### RÉSOLUTION NUMÉRO 7387-02-2012 TNO

Comptes de taxes impayés 2011

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des contribuables des territoires non organisés (TNO) de la MRC de La Haute-Gaspésie n'ayant pas acquitté leur(s) compte(s) de taxes de l'année 2011 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOCELYNE POITRAS ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE avise les citoyens endettés envers les TNO de la MRC qu'ils ont jusqu'au 14 mars 2012 pour acquitter les arrérages de taxes impayés au 31 décembre 2011. Après le 14 mars 2012, la MRC, en vertu des articles 1022 et 1056 du *Code municipal du Québec*, devra entreprendre la procédure de vente pour taxes des immeubles pour les citoyens qui auront un compte de taxes en souffrance de plus de 50 \$ ou des arrérages de plus de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 7388-02-2012 TNO

Achat chlorure de calcium liquide route Saint-Joseph-des-Monts

IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise la procédure d'appel d'offres, en collaboration avec la MRC de Bonaventure, concernant l'achat de chlorure de calcium liquide pour l'entretien de la route Saint-Joseph-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. RÉJEAN NORMAND, il est résolu de lever la séance à 19 h 50.

\_\_\_\_\_  
Allen Cormier, préfet

\_\_\_\_\_  
Renée Deschênes  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».*

